



Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 083-218301083-20250407-CM_2025_21-DE

Délibération du Conseil Municipal N°2025/21

Portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Représentés : 2
Votants : 18
Absent : 1

Date de la convocation : 02.04.2025

Date affichage : 02.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Présents : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Magalie ATLAN, Michel GAGNEPAIN, Sabah BAUDRAND, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Denis CAREL, Sabine JOUMEL, Hugo NIEDERLAENDER, Chrystelle GAZZANO, Ludovic ODRAT

Procurations :

Bernard BELORGEY a donné procuration à Pierre VENEL
Jean-Mathieu CHIOTTI a donné procuration à Denis CAREL

Absent : Lionel BROUQUIER

Secrétaire de séance : Bryan JACQUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel,

Considérant l'adoption préalable du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat 2024,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire, et demande au conseil municipal son approbation quant aux modalités de vote du budget, à savoir une adoption sans vote formel sur chacun des chapitres.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chap.	DEPENSES		TOTAL
011	Charges à caractère général	39,42%	1 351 770,00 €
012	Charges de personnel	45,61%	1 563 920,00 €
65	Autres charges de gestion courante	9,21%	315 740,00 €
66	Charges financières	0,85%	29 300,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,15%	5 000,00 €
68	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,93%	32 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2,07%	70 924,99 €
042	Opérations ordre de section à section	0,46%	15 830,73 €
043	Opérations ordre à l'intérieure de la section	0,00%	- €
014	Atténuation de produit (FNGIR)	1,29%	44 400,00 €
	TOTAL	100,00%	3 428 885,72 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 083-218301083-20250407-CM_2025_21-DE

Chap.	RECETTES		TOTAL
002	Excédent antérieur reporté	6,29%	218 758,72 €
013	Atténuation de charges	0,00%	- €
70	Produits des services	5,63%	193 180,00 €
73	Impôts et taxes	66,00%	2 263 236,00 €
74	Dotations et participations	11,76%	403 381,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9,37%	321 300,00 €
042	Opérations ordre de sect à sect	0,00%	- €
043	Opérations ordre à l'intér. de la section	0,00%	- €
77	Produits exceptionnels	0,00%	- €
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,93%	32 000,00 €
	TOTAL	100,00%	3 428 885,72 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chap.	DEPENSES		TOTAL
001	Solde d'exécution d'Invest. reporté	0,00%	- €
040	Opérations ordre de section à section	- €	- €
041	Opérations patrimoniales	14,03%	298 855,98 €
10	Dotations fonds divers	0,00%	- €
16	Remboursement d'emprunts	9,19%	195 757,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,49%	10 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	3,13%	66 790,00 €
23	Immobilisations en cours	10,27%	218 850,83 €
OPE	Total Opérations	31,50%	671 104,00 €
	RAR 2024	31,38%	668 620,52 €
4517	opération pour compte de tiers	0,00%	- €
	TOTAL	100,00%	2 130 478,33 €

Chap.	RECETTES		TOTAL
001	Solde d'investissement reporté	3,10%	66 151,16 €
021	Virement de la section de fonct.	3,33%	70 924,99 €
024	Produit des cessions	4,08%	87 000,00 €
040	Opérations d'ordre de section à section	0,74%	15 830,73 €
041	Opérations patrimoniales	14,03%	298 855,98 €
10	Dotations fonds divers	6,57%	140 000,00 €
13	Subventions d'investissement	0,07%	1 527,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11,50%	245 000,00 €
23	Avances	0,00%	- €
106	Excédent de fonctionnement	9,23%	196 572,57 €
	RAR 2024	47,34%	1 008 615,90 €
4517	opération pour compte de tiers	0,00%	- €
	TOTAL	100,00%	2 130 478,33 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 083-218301083-20250407-CM_2025_21-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré le conseil municipal à la majorité (2 contre : JM. CHIOTTI et D. CAREL), décide :

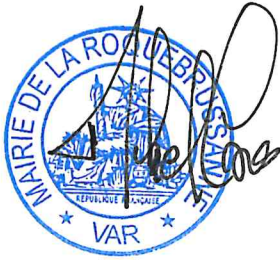
- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 de la commune (ci-annexé) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : **3 428 885,72 €**
- section d'investissement : **2 130 478,33 €**

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 08 avril 2025

Le Maire,
Michel GROS



Le secrétaire de séance,
Bryan JACQUIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bryan Jacquin', written over a faint circular stamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :